ce n'est pas avoir de la main-d'œuvre à bas prix. Le Chinois, comme tous les autres, a appris et il ne travaillera pas pour un faible salaire. Bien qu'il y ait à l'heure actuelle un trop grand nombre de Chinois en Colombie-Anglaise, ils exigent néanmoins des salaires élevés. Que penseraient les gens de l'Ontario s'il leur fallait payer de \$60 à \$70 par mois à un simple ouvrier agricole, tandis qu'ils lui donnent probablement de \$25 à \$30.

Quelques VOIX: Oh! non.

M. McQUARRIE: J'ose dire que vous payez beaucoup moins que \$60 à \$75 par mois, pour un bon garçon de ferme. En Colombie-Anglaise, on ne peut pas avoir un Chinois qui vaille quelque chose pour les travaux agricoles à moins de ce salaire. On ne peut pas avoir un Chinois tant soit peu utile pour les travaux de la maison à moins de \$50 par mois, et sa nourriture. Si vous en voulez un bon, il vous faut payer \$75, \$100 ou \$125 par mois.

On parle de main-d'œuvre à bon marché, on n'en a pas avec les Chinois. Je puis dire sans crainte qu'il y en a trop en Colombie-Anglaise, car je le tiens d'une voix non moins autorisée que celle du consul chinois à Vancouver. La situation est si mauvaise qu'il a jugé nécessaire de s'adresser au conseil municipal de Vancouver pour lui faire des représentations à ce sujet. Quand je parle de ces Orientaux-Chinois, Japonais ou Hindous-c'est, il va sans dire, des coolies. Le consul chinois a prié le conseil municipal de Vancouver de faire des représentations au Gouvernement fédéral en vue de restreindre l'immigration chinoise. J'ai ici une copie de la déclaration écrite faite par Koliaug Yih, consul chinois, dans la salle du conseil municipal de Vancouver, le 7 février 1919. La voici:

Bien qu'il n'y ait qu'un Chinois contre chaque 3,000 Canadiens en ce pays, néanmoins la situation ouvrière encore aggravée par le grand nombre d'anciens combattants que nous honorons tous, fait qu'il est à propos d'interdire à d'autres Chinois l'entrée au pays à l'heure qu'il est, à moins que ce ne soit des Chinois qui y reviennent ou qui appartiennent vraiment aux classes exemptées, jusqu'à ce qu'une entente courtoise soit conclue entre les gouvernements intéressés pour l'abolition de la capitation et la restriction du nombre des immigrants.

Je crois savoir qu'environ 2,000 prétendus étudiants frappés d'une capitation de \$500 chacun, sont venus au Canada depuis quelques mois, sans s'attendre que la guerre finirait si vite, et que la capitation a été perçue ici et ailleurs de plus de 1,200 prétendus étudiants qui sont encore en Chine. Je suis d'avis que vous devriez prier votre gouvernement fédéral et lui suggérer de remettre ces capitations à ceux qui les ont versées et qui sont arrivés au

Canada trois mois avant la signature de l'armistice, s'ils veulent s'en retourner. Je feraima part en priant mon gouvernement de ne pas permettre à un ouvrier chinois de venir lei sans demander un passeport du gouvernement visé par un consul anglais.

Plusieurs Chinois qui sont déjà en ce pays ont actuellement de la difficulté à gagner leur vie, et l'attitude que je prends maintenant tend à protéger leurs propres intérêts immédiats commerciaux comme ceux des Canadiens.

De 1906 à 1917, trente mille Chinois au moins ont acquitté la capitation qui a rapporté plus de \$15,000,000 à votre Gouvernement fédéral. Plusieurs Chinois, trouvant que la situation, tant économique que sociale, était intolérable pour eux, sont retournés en Chine depuis et cette assertion peut être confirmée par le fait que, d'après le dernier recensement, il y avait moins de 3,000 Chinois dans tout le Canada. Ces malheureux qui ont payé la capitation et sont allés ailleurs ont dû se trouver dans une cruelle impasse.

Les Chinois qui projettent de venir au Canada connaissent peu ou ne connaissent pas du tout la situation créée par la fin soudaine de la guerre, et il n'est que juste que votre gouvernement rembourse la capitation puisqu'il savait lui-même que la moitié des prétendus étudiants qui demandaient leur entrée ne sont aucunement en état de fréquenter les écoles. Le Gouvernement devrait être plus sévère dans l'examen de ces soi-disant étudiants et plus tendre dans son traitement des autres classes exemptées. Mais dès qu'on les admet, les Chinois devraient avoir les mêmes droits et la même protection que les citoyens ou sujets des autres pays les plus favorisés. J'ai tant entendu par-ler du sens traditionnel de la justice chez le Britannique que j'espère qu'il se fera voir dans ce cas.

Après tout, cette grande question devrait être réglée à l'amiable par les gouvernements concernés: nous sommes ici simplement pour exprimer nos propres points de vue. Je propose donc que la question soumise par les représentants de Fairview et de Grandview ne soit pas prise en considération par ce conseil. Moins on parlera de l'immigration orientale pour induire le public en erreur, mieux ce sera.

J'ai sous la main un extrait du "World", de Vancouver, en date du 26 février 1919, touchant cette question. Le voici:

Les Chinois fondent sur Vancouver. Suivant un rapport officiel d'Ottawa, il en arrive trois cents par mois.

Le nombre des Japonais excède la quotité annuelle.

L'entente restreignant à quatre cents le nombre annuel des immigrants ne paraît pas observée.

Selon un rapport officiel d'Ottawa, plus des quatre cents Japonais admis au pays en vertu de l'entente à l'amiable sont déjà passés par les ports du Canada, durant ces quelques dernières années, en destination de l'intérieur. La moyenne des six dernières années double presque, en effet, le chiffre fixé.

Dans l'année 1913-14 il y a eu une abondance formidable de plus de cinq mille cinq cents Chinois. Durant la première année de la guerre, ce nombre a été réduit d'environ 35 p. 100 et le total des immigrants chinois durant les années suivantes était juste égal à celui de l'année 1914-15. Durant les premiers neuf mois